



2420, rue Lemieux
Québec (Québec)
G1P 2V4

2 août 2008

À tous les membres,

Objet : Projet de règlements généraux concernant le projet de fusion entre les villégiateurs de Notre-Dame-de-Montauban et ceux de St-Ubalde

Madame, Monsieur,

Le 26 juillet dernier, vous étiez invité à participer à une assemblée générale spéciale concernant le sujet cité en objet. Malheureusement, selon l'article 3.9- B de nos règlements généraux nous avons dû annuler cette rencontre, car il n'y avait pas assez de membres présents. Les membres du C.A. selon l'article 3.10- ont décidé de vous consulter par courrier pour ne pas retarder les échéances.

Je tiens à remercier les personnes qui se sont déplacés pour cet événement et particulièrement ceux qui ont fait l'aller retour de Québec pour cette assemblée générale spéciale.

Vous trouverez en pièces jointes le projet de règlements généraux et un questionnaire. Pourriez-vous s.v.p. le compléter dès maintenant et nous le retourner dans l'enveloppe préaffranchie dans les plus brefs délais. Nous vous en remercions à l'avance.

Nous voulons connaître votre position sur ce projet de règlements. Rappelons-nous qu'à notre dernière assemblée générale, les membres présents avaient accepté cette démarche. Cette consultation sera considérée par le C.A. comme un vote en assemblée générale.

Votre opinion est importante, le projet de règlements en annexe reflète sensiblement les règlements généraux qui nous régissent depuis 1995 avec quelques améliorations et modifications pour la bonne marche du projet de fusion.

Veuillez prendre aussi en note que l'assemblée générale régulière de l'ARC aura lieu le samedi 11 octobre 2008. Cette annonce fait office de la convocation prévue à l'article 3.4-. Le lieu et l'heure vous seront confirmés quelque temps avant cette réunion.

Bien à vous,

Serge Lachance

Président
Association des résidents du lac Carillon